

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE MAINE ET LOIRE

MAIRIE DE MIRE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

DELIBERATION N°26032021-03

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle d'Asile de Miré, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Liliane LANDEAU, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : Madame Liliane LANDEAU, Monsieur Éric GUERIN, Monsieur Alain CLEMENCEAU, Monsieur Serge BEILLARD, Monsieur Florent DESETRES, Mme Murielle SIMON, Monsieur Daniel CLOUET, Madame Laure NITZEL, Monsieur Jean HARVEY, Monsieur Éric MENAGÉ, Monsieur Dominique BELLANGER.

Étaient absents et excusés : Madame Brigitte OLIGNON, Madame Nadia AUBRY, Madame Delphine HALARD, Madame Christelle VIGNAIS.

CONVOCATION DU 22 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 11

NOMBRE DE VOTANTS : 15

Pouvoirs :

- Madame Brigitte OLIGNON a donné pouvoir à Mme Liliane LANDEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Nadia AUBRY a donné pouvoir à Mme Liliane LANDEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Delphine HALARD a donné pouvoir à M. Alain CLEMENCEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Christelle VIGNAIS a donné pouvoir à M. Alain CLEMENCEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.

Mme Laure Nitzel a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 03 : CCVHA - CONVENTION FINANCIERE ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE TERRAINS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE MIRE AVEC L'AMCL (VACANCES PRINTEMPS ET ETE 2021)

Les communes du territoire intercommunal ont transféré à la CCVHA la compétence Enfance depuis le 1^{er} janvier 2019, les bâtiments n'étant pas intégrés dans le transfert.

A l'instar de 2019 et 2020, l'AMCL (Association Miré Culture Loisirs) a été désignée pour gérer l'ALSH sur la commune de Miré pendant les vacances de printemps et été 2021.

La commune met à disposition des terrains et des locaux utiles pour les périodes d'activités ci-mentionnées.

Il convient de délibérer sur la convention financière et de mise à disposition de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la convention financière et de mise à disposition de locaux et de terrains pour l'ALSH sur la commune de Miré par l'AMCL pour les vacances de printemps et été 2021 telle qu'annexée.**
- **Autorise Mme le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.**

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 26/03/2021,
A Miré

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,
Liliane LANDEAU

